



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 44.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123519-12-2018 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 33 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018

LÉGISLATION

4. AVIS DE MOTION :

4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 578-2018 TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2019 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

4.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 579-2018 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

5. ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2019



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

6. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019

7. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

8. ABOLITION DE POSTE : GESTION DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

9. AQUATECH

URBANISME – ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. NÉGOCIATIONS : CONTRAT DE CUEILLETTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

FINANCES

11. PROJET RANG 9 SUD : DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 2

12. COMPTES DU MOIS

13. BUDGET CORPORATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SAINT-BENOÎT-LABRE

14. TAUX D'INTÉRÊT 2019

15. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

16. ANNULATION : COMPTES À RECEVOIR

TRAVAUX PUBLICS

17. PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRETIEN DU RANG 6 : DEMANDES AU MTQ

18. TROTTOIRS :

18.1 CHENILLETTE OU AUTRE

18.2 OFFRE DE SERVICES - DÉGLAÇAGE

19. SOUMISSION : TONTE DES GAZONS

20. TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE : RANG 9 SUD

21. AIDE FINANCIÈRE – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ) : ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX – RUE ST-THOMAS

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

22. CASERNE INCENDIE – FOURNAISE
23. SÉCURITÉ CIVILE :
 - 23.1 STRATJ
 - 23.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - 911:
 - 23.2.1 VOLET 1
 - 23.2.2 VOLET 2
24. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ARLAC
25. BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME : CONTRAT DE LA RESPONSABLE
26. SOCIÉTÉ HISTORIQUE – CALENDRIER 2019
27. PARADE DU PÈRE NOËL : DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES RUES MUNICIPALES
28. COMPAGNIE DE CIMETIÈRE LES SOMMETS DE LA PAIX : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

PERSONNEL

29. IPC 2019
30. EMBAUCHE : PRÉPOSÉ ET SURVEILLANT DE LA PATINOIRE
31. CORRESPONDANCE
32. RAPPORT DES COMITÉS
33. AUTRES ITEMS
 - PROJET RANG 9 SUD : DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 3
 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD : COLLECTE SPÉCIALE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES 2019
34. PÉRIODE DE QUESTIONS
35. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018

123520-12-2018 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 19 novembre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. AVIS DE MOTION :

4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 578-2018 TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2019 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

La conseillère, madame France Bégin, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 578-2018 traitant de l'imposition des taux de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2019 et les modalités de leur perception.

Le projet de règlement sera déposé et présenté à la séance d'ajournement du 10 décembre 2018.

4.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 579-2018 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

La conseillère, madame Myrienne Poulin, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 579-2018 relatif à la prévention incendie.

Madame Poulin dépose et présente le projet de règlement, remis au préalable aux membres du conseil, et mentionne que le règlement a pour objectif d'établir des normes minimales pour prévenir les pertes en vies humaines et en dommages matériels causés par un incendie.

5. ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2019

123521-12-2018 **Considérant** que madame Lise Fecteau, préposée à l'entretien ménager, demande une augmentation salariale pour les activités suivantes :

Chalet des loisirs

- Déplacement pour le recyclage et les ordures : 8 \$ / fois ;
- Tarification pour le service de conciergerie lors de location : 40 \$ / fois ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer aux demandes de madame Fecteau comme décrites en préambule.

6. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019

123522-12-2018 **Considérant** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le calendrier ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront à l'Hôtel de Ville sise au 216, Route 271, le mardi et débuteront à 19h30:

15 janvier	9 juillet
5 février	13 août
5 mars	10 septembre
2 avril	8 octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

7. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

123523-12-2018 **Considérant** que les membres du conseil municipal désirent se partager des responsabilités dans le but de mieux connaître certains dossiers afin d'analyser les problèmes, de les présenter au conseil, de proposer des solutions et de les faire exécuter;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assigner les responsabilités suivantes aux élus:

- **Maire suppléant** : Monsieur Marc Grenier
- **OHM**: Monsieur Marc Grenier et madame Myrienne Poulin
- **Régie intermunicipale**: Monsieur Jonathan Pépin et madame Myrienne Poulin, substitut
- **Travaux publics**: Messieurs Jonathan Pépin et Michel Gosselin
- **Corporation de Développement économique**: Monsieur Eric Rouillard
- **Développement industriel et commercial**: Monsieur Marc Grenier
- **Comité consultatif de l'urbanisme**: Madame Myrienne Poulin
- **Service des loisirs et comité de l'OTJ**: Monsieur Pier-Luc Gilbert
- **Comité de la ruralité et politique familiale**: Madame France Bégin
- **Syndicat**: Madame France Bégin
- **Comité du 125^e** : Monsieur Jonathan Pépin



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- **Réseau Biblio:** Madame France Bégin
- **Sécurité publique :** Monsieur Pier-Luc Gilbert

123524-12-2017 **Considérant** qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2019;

Considérant que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne celle-ci par résolution parmi ses membres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre nomme monsieur Marc Grenier conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2019.

8. ABOLITION DE POSTE : GESTION DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

123525-12-2018 **Considérant** que monsieur Yves Robert met fin, le 31 décembre prochain, aux activités de son entreprise Envirotech, spécialisée dans la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées;

Considérant que notre service de gestion de la production et de la distribution de l'eau potable ne comptera qu'une seule ressource pour l'ensemble de la tâche exigeant une disponibilité de 24 heures sur 24;

Considérant l'absence d'opérateur accréditer au sein de notre organisation pour le traitement des eaux usées;

Considérant qu'une mise en commun des ressources avec d'autres municipalités est impossible à court terme;

Considérant que le recrutement d'une nouvelle ressource sans accréditation ne peut être envisagé étant donné les délais de formation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abolir le poste de gestionnaire de la production et de la distribution de l'eau potable; de mettre fin au lien d'emploi de madame Marilyn Nadeau occupant ledit poste au 31 décembre 2018 et à tous les protocoles d'ententes liant ledit service à d'autres municipalités; de remercier madame Nadeau pour sa prestation de service au cours des quatre dernières années.

9. AQUATECH

123526-12-2018 **Considérant** que la firme Aquatech propose leurs services professionnels pour la gestion et l'opération des installations de traitement d'eau potable ainsi que de pompage et de traitement des eaux usées;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE retenir les services de la firme Aquatech pour les services mentionnés en préambule selon la proposition n° 20180606 se détaillant comme suit :

Option 2 – Gestion et opérations (excluant les frais d'analyse) :

35 900 \$ /an, taxes en sus

Option 3 – Astreinte de garde :

5 200 \$ / an, taxes en sus

D'exiger à ladite firme Aquatech de maintenir les usines de traitement en bonne condition et d'informer le responsable de la municipalité des entretiens et améliorations à apporter et/ou modernisations;

D'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer ladite proposition.

10. NÉGOCIATIONS : CONTRAT DE CUEILLETTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

123527-12-2018 **Considérant** que la municipalité a reçu une seule soumission conforme pour le contrat de cueillette et de transport des matières résiduelles;

Considérant que l'article 938.3 du Code municipal du Québec permet à la municipalité de négocier avec le seul soumissionnaire;

Considérant que la compagnie Les Services sanitaires D.F. de Beauce, seul soumissionnaire, offre à la municipalité de négocier afin de conclure un contrat d'une durée de 3 ans au lieu d'un an;

Considérant que malgré les négociations, les prix d'un contrat pour une durée de 3 ans (47 725 \$, l'an 1 en ajoutant l'IPC pour les ans 2 et 3) ne sont pas plus bas que pour une durée d'un an comme indiqué au devis;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir la résolution numéro 123497-11-2018.

11. PROJET RANG 9 SUD : DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 2

123528-12-2018 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte numéro 2 incluant les directives de changement numéro 1 et 2 en soustrayant les travaux reliés au TTOA pour la somme de quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent vingt-six dollars et soixante-douze sous (496 826,72 \$).

12. COMPTES DU MOIS

123529-12-2018 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 706 172,84 \$ et d'autoriser leur paiement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**13. BUDGET CORPORATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
SAINT-BENOÎT LABRE**

123530-12-2018 **Considérant** que la Corporation de développement économique de St-Benoît-Labre (CDE) demande une aide financière de 50 000 \$ pour balancer les revenus et dépenses de leur budget 2019;

En conséquence, il est proposé par madame Myriane Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière au CDE d'un montant de 40 000 \$ pour l'année 2019.

14. TAUX D'INTÉRÊT 2019

123531-12-2018 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt sur tous les comptes à recevoir soit à 12 % pour l'année 2019.

**15. Liste des personnes endettées envers la
Municipalité**

123532-12-2018 **Considérant** qu'en conformité avec l'article 1022 du Code municipal, le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés envers la municipalité pour non-paiement des taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal ordonne à Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des immeubles endettés de plus de 50 \$ envers la municipalité ainsi que les propriétés (sans propriétaire) dont les numéros de matricules sont 8207 80 1413 et 7806 40 2998, et qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

QUE le conseil municipal mandate monsieur le maire, Eric Rouillard, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

16. ANNULATION : COMPTES À RECEVOIR

123533-12-2018 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler les comptes à recevoir suivants :

- client 168 d'un montant de 25 \$ – permis changement d'usage en 2016, plus les intérêts ;
- client 646 – Entretien rang 6 post-saison :
 - 2014 – 1 368,10 \$;
 - 2015 – 4 069,65 \$;
 - 2016 – 806,74 \$.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**17. PROCOLE D'ENTENTE ENTRETIEN DU RANG 6 :
DEMANDES AU MTQ**

123534-12-2018 **Considérant** que le protocole d'entente pour l'entretien du rang 6 date de 1999 ;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a prolongé la durée de l'entretien d'hiver de deux semaines ;

Considérant les vents d'ouest dans ce secteur exigent une grande vigilance à l'égard de l'entretien et l'application de bonne quantité d'abrasifs et de sel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports du Québec d'augmenter les quantités d'abrasifs incluant les frais d'enrobage et de sel fourni à la Municipalité pour l'entretien du rang 6.

18. TROTTOIRS :

18.1 CHENILLETTE OU AUTRE

123535-12-2018 **Considérant** que le conseil municipal désire améliorer l'entretien des trottoirs en période hivernale afin de permettre aux piétons de les utiliser en toute sécurité ;

Considérant que pour ce faire, l'achat d'une chenillette est nécessaire ;

Considérant qu'à la demande du conseil municipal, le chef d'équipe, accompagné d'un mécanicien, a procédé à l'inspection d'une chenillette 1991, moteur diesel, 4 cylindres appartenant à la compagnie A.D. Roy ;

Considérant que selon le mécanicien mandaté par la municipalité, la chenillette est en bon état avec quelques réparations mineures ;

En conséquence, il est proposé par monsieur ~~Michel Gosselin~~ et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une chenillette Bombardier SW 48D année 1991, numéro de série : 011910200 auprès de la compagnie A.D. Roy au montant de cinq mille dollars (5 000 \$), taxes en sus ; de mandater Madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière à procéder aux transferts auprès de la SAAQ ; de retenir les services du Garage Donald Boucher pour son transport.

Corrigée par la
Résolution
123540-01-2019

Jonathan Pêpin

18.2 OFFRE DE SERVICES – DÉGLACAGE

123536-12-2018 **Considérant** qu'en période hivernale, l'épandage d'abrasif et de fondant sur les trottoirs sont nécessaires pour assurer la sécurité des piétons;

En conséquence, il est proposé par ~~monsieur Jonathan Pêpin~~ et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Martin Fecteau et de ses équipements pour l'épandage d'abrasif et/ou de fondant sur les trottoirs municipaux au cours de la période hivernale 2018-2019 ; le tarif est fixé à quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) la fois/taxes en sus ; la municipalité s'engage à fournir les abrasifs et les fondants.

Corrigée par la
résolution
123540-01-2019

madame Myriam Pailin

19. SOUSSION : TONTE DES GAZONS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123537-12-2018

N° de résolution
ou annotation

Considérant que monsieur Jean-Marc Lachance offre ses services pour la tonte des gazons – saison 2019 (mai à octobre) à l'Hôtel de Ville, au parc Léonide-Grenier, à l'OTJ incluant les talus de la piste cyclable et le terrain de soccer, à l'usine de filtration et au puits pour la somme de deux mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars (2 885 \$), versée en 5 versements égaux, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Jean-Marc Lachance pour la tonte des gazons au cours de l'été 2019 incluant son temps, sa machinerie et son essence aux conditions énoncées en préambule ; un document administratif énonçant les exigences de la tonte du terrain de soccer sera fourni à monsieur Lachance.

20. TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE : RANG 9 SUD

123538-12-2018 **Considérant** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

21. AIDE FINANCIÈRE – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ): ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX – RUE ST-THOMAS

123539-12-2018 **Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre approuve les dépenses d'un montant de deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-six dollars (218 526 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 (dossier no 00026554-1 – 29100 (12) – 2018-05-22-5 et 00027526-1 – 29100 (12) – 2018-07-26-36), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

22. CASERNE INCENDIE – FOURNAISE

123540-12-2018 **Considérant** que l'unité de chauffage au propane de la caserne incendie a atteint sa durée de vie utile ;

Considérant qu'une unité de chauffage neuve (fournaise au propane) se détaille à trois mille quatre cent quarante et un dollars et vingt sous (3 441,20\$), installation comprise et taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une nouvelle unité de chauffage au propane de 120 000 BTU auprès de Busque & cie au prix mentionné en préambule.

23. SÉCURITÉ CIVILE :

23.1 STRATJ

123541-12-2018 **Considérant** qu'il y a une aide financière offerte par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre doit mettre à jour son plan de mesure d'urgence ainsi que la réalisation de plans particuliers d'intervention et développer son expertise en situation de gestion de mesure d'urgence ;

Considérant qu'il y a un regroupement de 9 Municipalités du territoire de la MRC Beauce-Sartigan;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre mandate la firme StratJ pour la révision complète du plan d'intervention de mesure d'urgence, l'élaboration de 12 plans particuliers d'intervention, une formation introduction à la sécurité civile, la révision et préparation des missions, deux simulations/exercices de table par municipalités, une formation aux élus par municipalité, une formation Services aux sinistrés niveau 1, une formation Services aux sinistrés niveau 2, une formation Gestion du stress en mesure d'urgence, une banque d'heures à tarif réduit, une trousse de communication spécialisée en mesure d'urgence, un ensemble complet de communication aux citoyens, l'affichage conforme pour mesures d'urgence, des outils de simulation services aux sinistrés et des outils de simulation OMSC au coût de 8 868.89 \$ par municipalité, des frais de déplacement de 120 \$ en sus.

Que le conseil retient l'offre de service pour une application OMSC Sécurité civile au coût de 1 663.88 \$ incluant un récurant annuel de 450 \$;

Que le conseil autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre;

Que le mandat est conditionnel à l'approbation de l'aide financière offerte par l'Agence 9-1-1 pour l'année budgétaire 2019.

23.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 911

23.2.1 VOLET 1

123542-12-2018 **Considérant** que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Considérant que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

23.2.2 VOLET 2

123543-12-2018 **Considérant** que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Considérant que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Théophile, Saint-Martin, Saint-René, Saint-Philibert, Saint-Simon-les-Mines, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Gédéon et Saint-Évariste pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

24. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ARLAC

123544-12-2018 **Considérant** que l'Association des Riverains du Lac-aux-Cygnes demande une aide financière de l'ordre du 2 000 \$ (Assurances et autres), en plus de l'aide financière versée annuellement pour l'entretien des routes, dans le but d'équilibrer leur budget du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer en partie à la demande d'aide financière en autorisant le versement, en début d'année 2019, d'un montant de mille dollars (1 000 \$) couvrant les frais d'assurances.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

25. BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME : CONTRAT DE LA RESPONSABLE

123545-12-2018 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le renouvellement du contrat de service de la responsable de la Bibliothèque l'Envolume avec une augmentation 2,4 %.

26. SOCIÉTÉ HISTORIQUE – CALENDRIER 2019

123546-12-2018 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les frais postaux d'un montant approximatif de cent soixante-dix dollars (170 \$) pour la distribution aux contribuables du calendrier 2019 de la Société historique.

27. PARADE DU PÈRE NOËL : DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES RUES MUNICIPALES

123547-12-2018 **Considérant** que le comité des Fêtes du 125^e organise, le 8 décembre prochain, une parade du Père Noël dans les rues de la municipalité ;

Considérant qu'une résolution autorisant ladite circulation est nécessaire ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la parade du Père Noël à circuler dans les rues de la Municipalité le 8 décembre prochain.

28. COMPAGNIE DE CIMETIÈRES LES SOMMETS DE LA PAIX : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

123548-12-2018 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière d'un montant de deux cents dollars (200 \$) à la Compagnie de cimetières Les Sommets de la paix.

29. IPC 2019

123549-12-2018 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le salaire des pompiers volontaires et des employés municipaux (prévu dans leur contrat de travail) pour l'année 2019 de 2,4 % selon l'IPC Québec du mois de juillet 2018.

30. EMBAUCHE : PRÉPOSÉ ET SURVEILLANT DE LA PATINOIRE

123550-12-2018 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur François Bonenfant, à titre de préposé et de surveillant de la patinoire pour la saison 2018-2019 ; les conditions de travail sont établies dans le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution ; d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de travail.

31. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2018.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

32. RAPPORT DES COMITÉS

N° de résolution
ou annotation

- Monsieur Eric Rouillard, maire fait un compte-rendu du dernier conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.
- Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud fait un compte-rendu des dernières décisions du conseil d'administration.

33. AUTRES ITEMS

- **PROJET RANG 9 SUD : DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 3**

123551-12-2018 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte numéro 3 excluant les avis pour la somme de quatre cent vingt-neuf mille quatre cent onze et soixante-dix-huit sous, taxes incluses (429 411,78 \$); D'aviser la firme WSP et Pavage Sartigan de l'affaissement de la chaussée à l'intersection de la Route 271 et du rang 9.

- **RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD : COLLECTE SPÉCIALE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES 2019**

123552-12-2018 Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud met fin à la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux qui avait lieu au printemps ;

Considérant qu'en substitution, les contribuables pourront se rendre directement à la Régie intermunicipale les samedis et dimanches 25 et 26 mai ainsi que le 1^{er} et 2 juin 2019 pour se départir gratuitement de leurs :

- Résidus domestiques dangereux ;
- Encombrants ménagers (ex. : matelas, bureaux, divans, etc.) ;
- Tubulure d'érablière ;
- Matériaux de construction ;

Considérant que certaines municipalités desservies par la Régie intermunicipale sont situées à plus de 50 km du site ;

Considérant que la distance à parcourir pour certains contribuables peut freiner la récupération et même faire augmenter l'enfouissement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de la volonté du conseil municipal de Saint-Benoît-Labre de maintenir la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

35. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123553-12-2018 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au lundi 10 décembre 2018 à 19 h 30. Il est 20 h 28.

N° de résolution
ou annotation

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Eric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.

